

Département  
Des  
Alpes Maritimes

Arrondissement  
De Nice

Commune  
de  
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice 15  
Présents 12  
Votants 14

Pour 14  
Contre 0  
Abstention 0

Délibération N°313

**Modification des tarifs de  
l'eau 2024 pour les  
abonnés  
de Lucéram-village**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt août, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 » sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, Mme Audrey Varro, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino M. Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M. Pierre Natali, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Pierre Marseille par M. Richard Fonti Séverine Canino par M. Jean-Louis Dalloni.

Absent non représenté : Monsieur Jean-Pierre Priors

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a réévalué les tarifs de l'eau, par délibération du 6/12/2023, applicable au 01/01/2024.

Or de nombreuses difficultés sont intervenues pour la relève des compteurs des abonnés de Lucéram-village entre le 16/10/2023 (date habituelle du relevé de la 2<sup>ème</sup> période de facturation) et le 31/12/2023.

Cette situation aurait conduit les prochaines factures d'eau à afficher deux tarifs différents, sur des périodes superposées, avec des sources d'erreur et des complications pour tous les intervenants.

Pour uniformiser la tarification et simplifier la facturation de 2024, il est proposé d'adopter une méthode de calcul plus équitable, « au prorata temporis », établie sur les bases suivantes :

Prestation	Ancien tarif Du 15/10/2023 au 31/12/2023		Nouveau tarif Du 01/01/2024 au 15/10/2024	Tarif proposé au prorata Du 15/10/2023 au 15/10/2024
Consom. eau	1.05 x 2.5 = 2.625	+	1.5 x 9.5 = 14.25	16.87 : 12 = 1.41
Abonmt eau	8.90 x 2.5 = 22.25	+	10.0 x 9.5 = 95.00	117.25 : 12 = 9.77
Consom assainissmnt	0.57 x 2.5 = 1.43	+	0.65 x 9.5 = 6.18	7.61 : 12 = 0.63
Abonnement assainissmnt	4.70 x 2.5 = 11.75	+	6.50 x 9.5 = 61.75	73.50 : 12 = 6.13

**AR Prefecture**

006-210600771-20240820-317-DE  
Reçu le 22/08/2024

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les tarifs de l'eau ci-dessus présentés pour 2024, pour les abonnés de Lucéram-Village.

Fait à Lucéram, les jour mois et an que susdits.

Le Maire  
Michel Calmet

La Secrétaire de séance  
Christiane Ricort



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Ricort.', is written to the right of the official seal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telerecours.fr/>.